

PROJET PEDAGOGIQUE FORMATION AIDE-SOIGNANT(E)

Version 10/07/2020

Institut de Formation
d'Aides-Soignants
IFAS Michèle GUILLOU
Avranches

Un cadre de rigueur pour un projet plein de vigueur...

SOMMAIRE

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

1. ET SI ON EN PARLAIT...	Page 3
2. QUI PARTICIPE À CE PROJET ?	Page 3
3. QUELLES SONT NOS VALEURS ?	Page 3
- 3.1 Les valeurs	Page 4
- 3.2 Les concepts	Page 5
4. DES APPRENTISSAGES AU SERVICE DES COMPÉTENCES	Page 6
5. MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN PLACE À L'IFAS Michèle GUILLOU	Page 6
- Les cours	Page 6
- Les stages cliniques	Page 7
6. COMMENT VOUS ACCOMPAGNER ?	Page 9
- Le suivi pédagogique individuel	Page 9
- Le suivi pédagogique collectif	Page 9
7. LES ÉVALUATIONS	Page 10
-7.1 Évaluation des compétences en stage	Page 10
- 7.2 Évaluation des modules	Page 10
POUR CONCLURE...	Page 11

1. ET SI ON EN PARLAIT...

Le projet pédagogique est le résultat d'un travail collectif de l'équipe. Il constitue un cadre de référence pour l'apprenant, les cadres formateurs, les intervenants et les tuteurs potentiels. Il doit donc proposer et préciser les conditions indispensables pour préparer à l'acquisition de nouvelles compétences ou au renforcement de celles déjà acquises, en conformité avec la législation en vigueur, le référentiel d'activité, le référentiel de compétence et le référentiel de formation des Aides-Soignants.

Le projet pédagogique se situe au cœur de trois attentes indissociables :

- Celle de l'apprenant qui s'engage à être **acteur** de sa formation,
- Celle de l'équipe pédagogique qui s'engage à assurer un accompagnement, un suivi des acquisitions individuelles et un suivi de l'évolution de chaque apprenant,
- Celle de l'établissement qui s'engage à la mise à disposition des conditions pédagogiques adaptées à une formation de qualité.

Notre conception de la pédagogie est la suivante :

- Les formateurs ne sont pas les uniques possesseurs de la connaissance.
- Les élèves apprennent autant en cours que lors des stages, être acteur c'est de se donner les moyens de se questionner et d'apprendre sur ces 2 temps.
- L'accompagnement pédagogique contribue à l'acquisition, au développement et à l'appropriation des savoirs, savoir-faire et savoir-être spécifiques à l'exercice de la profession d'aide-soignant.
- L'alternance favorise le transfert de ces acquisitions au service des personnes soignées et de leur entourage, avec les professionnels en stage.
- Les apprentissages facilitent la construction de l'identité professionnelle des élèves.

2. QUI PARTICIPENT À CE PROJET ?

Sont acteurs directs du projet pédagogique les professionnels suivants :

- Le Directeur Général de l'Hôpital Privé de la Baie
- Le Directeur de l'IFAS
- L'équipe pédagogique de l'IFAS (1 cadre enseignant, 1 IDE enseignant, 1 secrétaire)
- Les intervenants formateurs à titre d'experts

En relation avec :

- Les organismes de tutelle (Conseil régional, la Direction de l'Education et des Formations Sanitaires et Sociales, Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie, Agence Régionale de la Santé),
- Les prestataires de services (Elis, Sodexo, Fongecif, ANFH, Pôle emploi.....),
- Les établissements sanitaires et médico-sociaux accueillant les stagiaires,
- Les professionnels intervenant auprès des élèves.

3. QUELLES SONT NOS VALEURS ?

Elaborer des normes de qualité de soins ne peut s'envisager sans préalablement cerner les valeurs qui sous-tendent la philosophie pédagogique.

Le projet pédagogique repose sur des valeurs partagées en équipe. Il intègre aussi celles de l'Hôpital Privé de la Baie et du groupe Vivalto-Santé.

L'équipe pédagogique a pour objectif prioritaire de former des élèves à être :

- Des aides-soignants empreints de valeurs humaines et professionnelles ;
- Des aides-soignants, confiants et fiables dans leur exercice professionnel, capables de soigner les personnes de façon adaptée et en toute sécurité pour le patient et pour eux-mêmes ;
- Des aides-soignants ayant appris à se former et à gérer la nouveauté pour s'adapter aux évolutions du métier.

Pour cela, l'IFAS s'appuie sur les valeurs et les concepts suivants :

3.1. Les valeurs :

Le respect

« Attitude, comportement, qui vise à traiter autrui avec égard »

- Respect des personnes : de soi, de l'autre, des patients, des familles, des personnels et élèves rencontrés à l'IFAS et sur tous les lieux de formation ;
- Respect et acceptation des différences (accepter l'autre comme il est, sans jugement) ;
- Respect des institutions ;
- Respect des règles inhérentes à la profession, des procédures, des décisions collectives, des locaux et des matériels ;
- Le respect de l'expression des élèves est porté par les délégués de promotion élus ;
- La valeur respect sous-tend l'authenticité, la solidarité, l'esprit d'équipe et la reconnaissance de l'apprenant comme un être unique dans sa dimension psychologique et sociologique.

L'écoute

Écouter c'est recevoir la parole et la pensée d'un autre. Pour cela il faut se mettre dans une disposition mentale et physique de réception. Ecouter, ce n'est pas seulement entendre, c'est prendre du temps pour l'autre...

L'honnêteté

Est honnête, celui qui se conforme à l'honneur et à la loi morale, qui témoigne de franchise et d'honnêteté, ne tente ni fraude ni falsification. Est honnête, celui qui se questionne et reconnaît ses erreurs.

La responsabilité

« C'est le principe selon lequel chacun doit répondre des conséquences de ses actes ou de n'avoir rien fait. » (Claude BOISSIER RAMBAUD – Georges HOLLEAUX)

Être responsable c'est aussi la mise en œuvre de la conscience, de la liberté, de la volonté. Autrement dit, c'est la faculté de porter un jugement sur ses propres actes. La conscience n'est pas une faculté toute donnée, c'est une capacité « qui s'apprend », qui s'éduque, chacun doit la fortifier.

L'implication

C'est l'action de se sentir concerné, de s'engager et de tout mettre en œuvre pour réussir sa formation afin de devenir un professionnel capable et responsable. S'impliquer c'est aussi travailler en équipe, tant au sein de l'institut de formation, que dans les secteurs d'activité de soins.

Cette notion implique du dynamisme, du professionnalisme, de prendre du plaisir, la finalité étant d'optimiser la qualité de vie en formation.

La solidarité

Synonyme de partage, relation entre personnes qui entraîne une obligation morale d'assistance mutuelle et d'entraide. Cela suppose une camaraderie, une cohésion de groupe et un esprit d'équipe.

3.2. Les concepts :

Conception de l'élève en formation

- C'est un individu avec des connaissances et une histoire personnelle qui est dans un processus d'apprentissage.
- Par son implication, il est en recherche et en construction de son identité professionnelle.
- Il est acteur de sa formation, c'est-à-dire qu'il met en œuvre les moyens utiles à sa progression et à l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de sa profession.
- Il est capable d'initiatives et d'anticipation visant à un exercice professionnel responsable
- Il prend conscience de ses manques et sollicite l'accompagnement individuel.
- Il potentialise sa formation et celle de ses pairs par une participation active et respectueuse des autres, tant à l'IFAS qu'en stage.
- Il est ouvert aux connaissances nouvelles, aux nouvelles technologies, aux idées différentes des siennes, à l'acquisition de nouvelles compétences et de nouveaux comportements.

Conception du soignant

C'est un professionnel qui s'engage à :

- mettre en œuvre des soins de qualité, adaptés aux personnes grâce à son savoir, son savoir-faire et son savoir-être ;
- accompagner les personnes soignées dans leur projet de vie, dans le respect de leurs croyances, de leurs valeurs et de leurs habitudes ;
- développer une réflexion personnelle et professionnelle sur les propositions de soins faites aux patients et de partager cette réflexion avec l'équipe pluridisciplinaire. Il participe ainsi à la démarche de soins ;
- garantir la sécurité et l'efficacité des soins qu'il donne ;
- interroger sa pratique, de se remettre en question et d'évoluer dans son exercice professionnel.

Conception du prendre soin

- « Le soin, c'est l'attention particulière portée par le soignant à une personne ou à ses proches en vue de leur venir en aide dans la situation qui est la leur. Il comprend tout ce que les soignants font, dans les limites de leurs compétences, pour prendre soin de la personne afin de contribuer à son bien-être quel que soit son état ». (Source : Hesbeen Walter « prendre soin à l'hôpital »)

- Le soin n'a de sens que si la personne soignée en est l'acteur privilégié, si ses choix sont écoutés et respectés.

4. DES APPRENTISSAGES AU SERVICE DES COMPETENCES

Au terme de votre formation, vous devez être capable de :

1. Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie.
2. Apprécier l'état clinique d'une personne.
3. Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne.
4. Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité.
5. Établir une communication adaptée à la personne et son entourage.
6. Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.
7. Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.
8. Organiser son travail dans une équipe pluri-professionnelle.

4.1. LES MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN PLACE A L'IFAS Michèle GUILLOU

Afin d'acquérir ces compétences, l'équipe pédagogique met à disposition les outils suivants au cœur d'une formation en alternance:

LES COURS

L'enseignement théorique se déroule sur la base de 35 h par semaine, du lundi au vendredi et représente 17 semaines du temps de formation (595h) avec présence en cours obligatoire.

Pour les élèves en formation partielle l'organisation est la suivante :

<i>Diplômes</i>	<i>Unités à valider</i>
<i>Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne »</i>	2, 3, 5
<i>Baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires »</i>	2, 3, 5, 6
<i>DE Auxiliaire de Puériculture</i>	1, 3
<i>DE Ambulancier ou CCA</i>	1, 3, 6, 8
<i>DE Auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire d'aide à domicile</i>	2, 3, 6, 8
<i>DE Aide Médico Psychologique</i>	2, 3, 6
<i>DEAES : spécialité accompagnement de la vie à domicile</i>	2, 3, 6, 8
<i>DEAES : spécialité accompagnement de la vie en structure collective</i>	2, 3, 6

DEAES : spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	18 semaines
Titre professionnel d'assistant de vie aux familles	14 semaines

Cf. déroulé de l'année (annexe 1)

Les horaires sont : 8h30-12h00 et 13h00-16h30.

Pour information, 7 h de cours seront réparties quotidiennement sur l'année pour réaliser 595 h.

Pour les élèves en formations partielle, il est possible d'assister à certaines séquences pédagogiques non prévues dans leur parcours de formation, à la condition d'en faire une demande écrite argumentée auprès du formateur référent dans la limite de 35h par an.

À la demande de certains intervenants, les horaires peuvent être modifiés.

Les séquences de formation ont lieu en promotion entière ou en groupe pour les cours magistraux, les travaux pratiques et les travaux dirigés. L'équipe pédagogique utilise, autant que faire se peut, des méthodes participatives et réflexives.

L'enseignement comprend :

- **Des cours magistraux** dispensés par les formateurs ou des intervenants extérieurs (professionnels de santé, associations, organisme de formation...). Ils constituent une base de savoirs théoriques à enrichir sur les différents lieux de stage auprès des personnes soignées.
- **Des travaux dirigés** (Exploitations de stage, études de situation, travaux de groupe, réalisation d'une animation auprès de personnes âgées) qui favorisent l'échange et le partage d'expérience entre les élèves. Ils permettent de s'inscrire dans une démarche de travail en équipe et favorisent la construction d'une identité professionnelle d'aide-soignant.
- **Des séances d'apprentissages pratiques et gestuels** : ces séances permettent d'acquérir et de développer un savoir, un savoir-faire et un savoir-être ; elles ont lieu en chambre de simulation haute-fidélité.

Les Travaux Pratiques sont préparés, encadrés et animés par les formateurs, des aides-soignantes ou des formateurs d'organismes agréés.

- **Autres** : Formation e-learning, travail personnel à partir de trames, chambre des erreurs...

LES STAGES CLINIQUES

Le stage, lieu d'apprentissage théorique et pratique, il contribue à :

- Acquérir des nouvelles connaissances : protocoles de soins, techniques de soins, modèles d'organisation, partage d'expérience, pathologies diverses...

- Intégrer et faire des liens entre toutes les connaissances théoriques reçues lors des stages, des différents travaux pratiques et dirigés, les travaux de groupe, les cours, la recherche personnelle et l'expérience des élèves.
- Vérifier et confronter par le vécu de stage et les différentes expériences la cohérence avec les concepts, les principes, les règles, les savoirs afin de réajuster continuellement.
- Acquérir progressivement une maîtrise des savoir-faire pratique et technique.
- Développer des attitudes professionnelles humaines et relationnelles (maîtrise et connaissance de soi, capacité d'adaptation, distance relationnelle, accompagnement, collaboration, délégation, contrôle, évaluation...) dans la relation aux bénéficiaires des soins, aux familles des usagers, aux membres des équipes de travail.
- Développer un sens de la responsabilité professionnelle et un système de valeurs humaines et éthiques, en concordance avec la législation et la déontologie professionnelle.

« Les stages cliniques sont organisés par les instituts de formation en collaboration avec les structures d'accueil. Ils constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Ils s'effectuent dans des secteurs d'activités hospitaliers ou extra-hospitaliers, au sein de structures bénéficiant d'un encadrement par un professionnel médical, paramédical ou un travailleur social. »

Le planning de stage est construit en fonction du projet individuel de l'élève, des priorités et des obligations pédagogiques, tout en essayant de tenir compte du lieu d'habitation et des vœux de stage des élèves.

La formation complète comporte 6 stages de 140 h chacun, soit 4 semaines, dans des structures sanitaires et sociales variées (Cf. recueil de textes)

La formation partielle est organisée selon les modalités suivantes :

<i>Diplômes</i>	<i>Semaines de stage à réaliser</i>
Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne »	12 semaines
Baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires »	14 semaines
DE Auxiliaire de Puériculture	12 semaines
DE Ambulancier ou CCA	14 semaines
DE Auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire d'aide à domicile	14 semaines
DE Aide Médico Psychologique	14 semaines
DEAES : spécialité accompagnement de la vie à domicile	14 semaines
DEAES : spécialité accompagnement de la vie en structure collective	14 semaines
DEAES : spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	18 semaines
Titre professionnel d'assistant de vie aux familles	14 semaines

Durant le premier et/ou le deuxième stage, une évaluation pratique formative est organisée avec un professionnel du terrain à partir de critères. L'appréciation orale et écrite de ces critères permettra à l'élève de se situer et de réajuster.

Au cours de l'année, à partir du stage n°3, les élèves pourront effectuer des nuits et/ou des week-ends, en accord avec l'équipe pédagogique, le respect du code du travail et des objectifs personnels présentés.

L'élève possède un dossier de liaison Stage-élève-IFAS. Il s'engage à le tenir à jour et de le soumettre aux encadrants en stage.

5. COMMENT VOUS ACCOMPAGNER ?

La volonté première de l'équipe est de vous accompagner tout au long de l'année individuellement et/ou collectivement. Pour cela nous nous engageons à être à l'écoute, disponibles et toujours soucieux de vous proposer des conseils et axes d'amélioration personnalisés pour vous guider.

Le suivi pédagogique permet aux élèves de s'exprimer, d'évoluer dans le groupe, de pointer leurs capacités acquises et celles à travailler ou à développer.

Chaque formateur est responsable du suivi pédagogique d'un groupe d'élèves, il est l'interlocuteur privilégié.

Chaque élève possède un dossier de suivi pédagogique renseigné par lui-même.

Dans le cadre du **suivi pédagogique individuel** l'équipe pédagogique propose :

- Un entretien individuel obligatoire programmé avant les vacances de Noël ;
- Chaque élève rencontre le formateur responsable de son suivi pédagogique et le directeur pour un entretien d'évaluation de la progression des acquisitions à mi-parcours de la formation.
- Des rendez-vous de suivi pédagogique avec le formateur responsable du suivi pédagogique peuvent être programmés soit à la demande **de l'élève**, soit à la demande **de l'équipe**.

Les entretiens doivent être préparés par l'élève à l'écrit, sur le dossier de suivi pédagogique. L'équipe exige une implication pour préparer et participer à ces entretiens.

Dans le cadre du **suivi pédagogique collectif** l'équipe pédagogique propose :

- Un temps de préparation lors des départs en stage avec la présentation des objectifs institutionnels ;
- Un temps d'échange à chaque retour de stage, en demi, tiers ou promotion complète en présence d'un formateur :
 1. Sur les acquisitions et les difficultés en stage,
 2. L'analyse d'une situation de soins qui a interpellé l'élève tant sur le plan positif que négatif ;
- Présentation des grilles d'évaluations de Mise en Situation Professionnelle (MSP) ;
- Pour chaque épreuve écrite, réalisation d'un devoir formatif suivi d'un temps de réajustement animé par les formateurs ;

- Des temps de renforcements sur les apports théoriques ou sur les difficultés rencontrées lors des évaluations théoriques à la demande des élèves ;

6. LES ÉVALUATIONS

Pour obtenir le Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS), l'élève doit valider l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

Conception de l'évaluation

- Elle permet de faire le bilan des acquis, en mesurant l'écart entre les objectifs fixés par les formateurs et les objectifs atteints.
- Elle permet la valorisation des acquisitions, de l'évolution et le repérage des manques.
- L'évaluation n'est pas un jugement de valeur de l'individu mais une mesure du chemin parcouru par l'individu en formation.
- L'élève en formation doit développer ses capacités d'auto-évaluation par l'analyse de sa pratique professionnelle.

6.1. ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN STAGE

- À chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement évaluent le niveau d'acquisition de l'élève pour chacune des unités de compétences, sur la base du support d'évaluation.
- Pour chaque unité de compétences, le niveau d'acquisition est évalué à partir de l'échelle de valeur définie dans la grille d'évaluation.
- Au terme des six stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions en établissant le total obtenu pour chaque unité de compétences ; la compétence est validée, si le total est au moins égal à la moyenne.

6.2. ÉVALUATION DES MODULES ¹

6.2.1. Planification des évaluations:

Modules	Modalités	Remarques
1	Écrit : Semaine 39	Chaque élève a la possibilité de repasser les 2 épreuves afin de valider Présenter au jury 3 personnes différentes (3 démarches de soins) Revalidation sur le stage suivant si possible
	MSP : Sur stage 3 et 4	
2	Écrit : Semaine 10	
3	MSP : Sur stage 5	Présenter au jury 3 personnes différentes (3 démarches de soins) Revalidation sur le stage 6
4	Epreuve : Sur stage 4 et 5	Réalisée par les soignants Revalidation sur le stage suivant
5	Écrit : dépôt du dossier le 06 avril 2021	
	Oral : 1 et 3 juin 2021 par demi-promotion	
6	Écrit : Semaine 16	
7	Epreuve orale : sur stage 3 et 4	Couplée avec la MSP du module 1, revalidation couplée avec la MSP du module 3
8	Écrit : Semaine 30	

6.2.2. Évaluations théoriques

Les modes d'évaluation et les niveaux d'exigence ont fait l'objet d'un échange avec des formateurs en IFAS lors de réunions régionales.

Pour chaque épreuve non validée, il sera prévu une épreuve de rattrapage réalisée dans les mêmes conditions que l'épreuve initiale.

Les épreuves de revalidation sont programmées au fil de l'année de façon à maintenir une cohérence pédagogique et de permettre à l'élève de réajuster en travaillant sur ses erreurs. Pour cela l'équipe propose des temps de renforcement collectifs.

6.2.3. Évaluations pratiques = MSP (Mise en Situation Professionnelle) :

Les MSP sont réalisées sur les terrains de stage par les formateurs et un co-jury soignant.

« Le nombre d'examineurs des mises en situation professionnelle des modules 1 et 3 est de deux : un infirmier formateur permanent dans un institut de formation d'aides-soignants et un infirmier ou une puéricultrice ou un cadre de santé ou une sage-femme ou un éducateur de jeunes enfants ou un éducateur spécialisé ou un aide-soignant. Ce dernier doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans et exercer au sein de la structure dans laquelle se déroule la mise en situation professionnelle. »

Les dates sont fixées par les formateurs avec les cadres des services où se dérouleront les épreuves.

Le diplôme d'état d'aide-soignant est délivré par le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie aux candidats déclarés admis par le jury final.

POUR CONCLURE.....

L'équipe pédagogique s'inscrit dans ce projet pédagogique et souhaite le faire vivre avec tous les acteurs de formation dans un esprit de bienveillance mutuelle : les élèves, les intervenants et les professionnels de santé...

« Être compétent, c'est non seulement être capable de faire ou d'agir, mais aussi pouvoir analyser et expliquer sa façon de faire ou d'agir. » (Guy Le Boterf - 2002)

Et

« Le savoir est la seule matière qui s'accroît quand on la partage » -(SOCRATE)

Nous vous souhaitons de vous réaliser et de vous épanouir lors de cette formation.